

LES ENTREPRISES À MAYOTTE : UNE POPULATION DIFFICILE À ENQUÊTER

M. BRASSET, S. QUENUM, C. MONTEIL, J.-P. BINI

Insee, Direction régionale La Réunion-Mayotte

Résumé

Mayotte est devenu RUP (Région ultra périphérique) au 1er janvier 2014 avec des obligations statistiques européennes qui conditionnent l'obtention de fonds structurels européens.

Le système de statistique d'entreprises se construit à grand pas. Fin 2012, est achevé l'intégration des établissements connus des CFE (centre de formalité des entreprises) dans Sirene, mais un nombre important d'entreprises ne sont déclarées nulle part.

Pour les besoins des comptes économiques, il est nécessaire de réaliser une enquête structurelle d'entreprises. Toutefois, plusieurs défis sont à relever :

- des entreprises difficiles à joindre car elles ne sont pas répertoriées dans Sirene ou lorsqu'elles le sont, leur adresse est obsolète ou imprécise
- des entreprises qui ne peuvent répondre aux questionnaires classiques du fait d'un fort taux d'illettrisme à Mayotte ou parce qu'elles ne tiennent pas de comptabilité.

Cet article présente une solution inédite d'enquête multimodale à 3 piliers pour pallier ces difficultés.

Les deux premiers chapitres présentent le cheminement qui a conduit à cette solution.

Les autres chapitres détaillent le dispositif, son ingénierie statistique, son calendrier et l'équipe de projet..

Abstract

Becoming an EU OMR (OuterMost Region of the European Union) in 2014, Mayotte is now subject to statistical obligations which provides access to the European Structural Funds.

The business statistics are going up quickly in Mayotte but a significant number of companies are not registered anywhere.

However, to implement the Economic Accounts that are required by the EU Law, it's necessary to realize a business survey.

For that purpose, there are many challenges to overcome :

- It's very difficult to contact companies that are not registered anywhere, and even if they are registered, their addresses are outdated or vague
- The companies can't fill out a standard questionnaire due to illiteracy or because they don't make any accounting

This paper introduces an innovative solution for dealing with these issues, based on a mixed-mode business survey.

Mots-clés

Échantillonnage, collecte, protocole, multimode, entreprises

Sommaire

Les entreprises à Mayotte : une population difficile à enquêter	1
1. Historique	3
2. Un protocole de collecte innovant :	4
2.1. Une population d'entreprises difficiles à joindre	4
2.1.1 Un sondage indirect pour les entreprises non repertoriées dans un fichier administratif	4
2.1.1.1 l'absence de signe extérieur visible d'activité	4
2.1.1.2 Une itinérance de l'activité	4
2.1.1.3 Une enquête Ménages filtre	5
2.1.2 Des entreprises connues des fichiers administratifs mais non repérables	5
2.1.2.1 Une mauvaise adresse postale	5
2.1.2.2 Un repérage terrain inefficace	5
2.2. Une population d'entreprises qui ne peuvent répondre aux questionnaires classiques	5
2.2.1 Un fort taux d'illettrisme	6
2.2.2 Une absence de tenue de comptes	6
2.3. Un dispositif d'enquête innovant à 3 piliers adapté à chaque situation d'entreprise	6
2.3.1 Pilier 1 : les entreprises déposant une liasse fiscale	6
2.3.2 Pilier 2 : les entreprises connues de Sirene ou des CFE mais ne déposant pas de liasses fiscales	7
2.3.3 Pilier 3 : les autres entreprises	7
2.3.4 Schéma récapitulatif des 3 piliers :	7
2.4. Abandon du pilier 2	8
3. Objectifs détaillés de l'enquête et types de résultats diffusés	8
3.1. Le pilier 1 :	9
3.2. Le pilier 2-3 :	11
3.2.1 Objectifs	11
3.2.2 Questionnaire et informations recueillies	12
3.2.3 Concepts et définitions	12
3.2.4 Nomenclatures	14
3.2.5 Principaux indicateurs et méthodes de calcul	14
3.3. Les résultats diffusés	14
4. Ingénierie statistique	15
4.1. Description du sondage	15
4.1.1 Pilier 1	15
4.1.2 Pilier 2-3	16
4.1.2.1 L'échantillonnage de l'enquête ménage filtre :	16
4.1.2.2 L'échantillonnage des entreprises du pilier 2-3 :	16
4.1.2.3 La question des doublons des différents piliers :	17
4.2. Cible et champ de l'enquête	18
4.3. Traitement statistique	19
4.4. Calendrier de la collecte	19
4.4.1 Pilier 1 : Enquête 2014 :	19
4.4.2 Pilier 1 : enquête suivantes:	20
4.4.3 Pilier 2-3 :	20
4.4.4 Encours de la collecte :	20
4.5. Calendrier de la diffusion	20
5. Organisation du projet de l'enquête	21
- comité de suivi :	21
- comité de pilotage régional :	21
- comité de pilotage national	21

Introduction

Mayotte est devenu le 101^e département français en avril 2011, suite au résultat du référendum du 29 mars 2009 et a accédé au statut de « Région ultrapériphérique » (RUP) européenne au 1^{er} janvier 2014. Ce nouveau statut rend le territoire éligible au bénéfice des fonds structurels européens. Cependant pour pérenniser ces fonds, Mayotte doit satisfaire à l'acquis communautaire qui rassemble 35 chapitres dont le chapitre 18 sur les statistiques. Un critère important d'éligibilité est basé sur le PIB moyen par habitant, lequel doit être calculé selon plusieurs approches et notamment via les comptes de branche.

Au 1^{er} janvier 2015, Mayotte devient territoire de niveau NUTS 2 et NUTS 3 ce qui conduit également à des obligations statistiques. Mayotte devra ainsi obligatoirement fournir des comptes économiques avec un PIB au prix courant (le seul réalisé aujourd'hui par une méthode dite des petites économies insulaires), des comptes de branches, la Formation Brute de Capital Fixe, les Revenus Salariaux, la Valeur Ajoutée Brute, les Comptes des ménages.

Dans ce cadre, l'obligation d'établir ces comptes pour Mayotte impose de recueillir des données structurelles d'entreprises, en secteur et en branche, ce qui justifie une enquête auprès des entreprises. Et ce d'autant plus que les fichiers administratifs sont encore balbutiants à Mayotte (pas de fichier de l'URSSAF exploitable, les liasses fiscales des entreprises étaient saisies uniquement par un agent de l'Insee jusqu'à mi-2014 et ne peuvent être considérées comme totalement exhaustives, pas de fichiers de revenus fiscaux des ménages,...).

L'enquête présentée ici se situe en amont de la construction des comptes. Elle a un triple objectif : permettre la construction des comptes, fournir une description de l'économie formelle et informelle de Mayotte, permettre de fiabiliser et mettre à jour le répertoire Sirene.

1. Historique

Une enquête expérimentale a été menée par l'Insee pour la première fois en 2012 portant sur l'exercice 2010. C'est sur la base des enseignements tirés de cette enquête qu'il a été proposé un nouveau dispositif pour 2014 plus adapté au territoire.

L'enquête menée en 2012 était entièrement postale avec une seule relance. Le faible taux de réponse n'a pas permis de produire des résultats. Elle a néanmoins été riche d'enseignements pour la mise en place de l'enquête 2014.

En particulier, il est apparu :

- Que le **répertoire Sirene n'était pas encore complet et à jour** : sa constitution à Mayotte est récente (2009 pour les personnes morales, 2011 pour les personnes physiques, décembre 2012 pour la fin d'intégration des établissements préexistants connus des centres de formalité des entreprises (CFE) et le passage en gestion courante) et le répertoire doit être consolidé. En effet, les appariements menés lors de la préparation de cette enquête expérimentale de 2012 avaient révélé que 1 282 entreprises qui avaient fait une liasse fiscale, une DADS ou qui étaient connues des CFE, étaient inconnues de Sirene (sur les 7 335 entreprises du répertoire en 2012). Plus particulièrement 40 % des entreprises ayant rempli une liasse fiscale ou une DADS étaient inconnues de Sirene.
- Que le **numéro Siren n'était pas encore entré dans les usages** : de nombreuses entreprises utilisent un numéro historique attribué par le CFE avant l'intégration dans Sirene (baptisé pseudo-Siren) ce qui complique la gestion. Entre le répertoire Sirene, les déclarations fiscales et les déclarations sociales certaines entreprises utilisent jusqu'à trois numéros Sirene. Il est de ce fait très difficile à l'heure actuelle de connaître le nombre d'entreprises en activité à Mayotte.
- Que **l'adressage et la distribution du courrier était encore très défaillant** ce qui rendait très difficile la généralisation d'enquêtes postales auprès des entreprises : le taux de non-distribution (NPAI) de courrier s'est élevé à 22 % (ce qui est une évaluation basse) et le taux de retour à 14 % pour l'ensemble des entreprises. Ainsi, près des 2/3 des entreprises n'ont

pas répondu. Probablement, pour une part non négligeable de ces non-répondants, la poste n'a tout simplement pu situer l'adresse, mais sans faire de retour NPAI à l'Insee.

- Que **peu d'entreprises déclaraient leurs revenus aux services fiscaux** (1 200 parmi les 8 600 entreprises potentiellement en activité). Ainsi les données disponibles grâce aux liasses fiscales sont largement insuffisantes pour décrire les entreprises et l'activité économique à Mayotte. En conséquence, les évolutions observées au niveau des statistiques produites risquent de traduire essentiellement une amélioration de la couverture de cette source.
- Que **les entreprises déposant leurs liasses fiscales avaient un taux de réponse spontanée à l'enquête correct et une qualité des réponses jugée bonne**. Le taux de réponse a été de 29 % avec seulement une relance papier. La ventilation du chiffre d'affaires essentielle pour les comptes de branches était bien renseignée. **Cette répartition aurait amené à changer le code APE (activité principale de l'entreprise) de 26 % des entreprises**. Même pour les entreprises déposant des liasses fiscales, il est nécessaire de mener une enquête afin de déterminer ce code APE.
- Que **les entreprises ne faisant pas de déclarations fiscales ne tiennent souvent pas de comptabilité et ont de fait beaucoup de difficultés à remplir le questionnaire proposé**.

2. Un protocole de collecte innovant :

2.1. Une population d'entreprises difficiles à joindre

2.1.1 Un sondage indirect pour les entreprises non répertoriées dans un fichier administratif

A Mayotte, beaucoup d'entreprises ne sont pas immatriculées auprès d'un CFE ou de Sirene. A titre d'exemples, selon la chambre des métiers, le syndicat des taxis possède une liste de contact non exhaustive de plus de 1000 taxis en exercice. Or Sirene enregistre moins de 600 taxis. Les vendeurs de fruits et légumes sur les bords de routes sont des centaines, et pourtant Sirene ne comporte qu'une centaine d'immatriculation dans le secteur concerné. **En l'absence de fichier recensant ces entreprises, le choix s'est porté vers des méthodes de sondage indirect.**

L'idée première était de partitionner le territoire, puis d'échantillonner des zonages fins géographiques, et enfin, de recenser et enquêter toutes les activités de production repérées sur la zone en question. Toutefois, deux difficultés majeures sont apparues :

2.1.1.1 l'absence de signe extérieur visible d'activité

Tout d'abord, à Mayotte, il s'agit rarement d'entreprises classiques, avec un local professionnel ayant pignon sur rue. Bien souvent, il s'agit d'entrepreneurs exerçant depuis chez eux sans signe extérieur d'activité et enregistrés nulle part, pas même dans un annuaire.

Mayotte est organisé en villages avec une vie communautaire encore développée. Ainsi, un tailleur connu seulement du voisinage peut recevoir les clients dans son séjour et coudre des vêtements dans sa chambre. Un maçon ou plombier occasionnel travaille sur de petits chantiers au quotidien sans publicité particulière, et parfois pour la famille élargie sans rémunération.

L'absence de signe distinctif permettant de les détecter pose le problème de l'exhaustivité d'identification des activités de production sur une zone géographique donnée. Le fait de rater des entreprises introduit un biais dans les résultats, d'autant plus élevé que les entreprises manquantes sont atypiques.

2.1.1.2 Une itinérance de l'activité

Ensuite, les vendeurs sur le bord de la route n'ont pas forcément le même emplacement chaque jour. Un chauffeur de taxi circule en permanence à la recherche de clients, et l'information sur son lieu de domicile n'est pas disponible.

Dans ce contexte, les doubles comptes seraient nombreux et le décompte impossible du nombre de liens pour une méthode de partage des poids.

2.1.1.3 Une enquête Ménages filtre

Au final, la situation de Mayotte ressemblant à celle de pays en voie de développement, la recherche de solution s'est orientée vers l'expérience des pays du Sud.

En France, l'unité mixte de recherche DIAL (Développement, institutions et mondialisation) a créé, il y a une vingtaine d'année, une enquête dite 1-2-3¹ qui permet dans son volet 2 de mesurer l'activité économique, y compris informelle, dans les pays en voie de développement.

Le volet 1 est une enquête Ménages de type enquête Emploi qui repère les personnes exerçant une activité de production à leur compte. Au volet 2, ces personnes identifiées par l'enquête filtre volet 1 sont interrogées sur leur activité de production (enquête Entreprises en face à face).

Le choix s'est donc porté vers cette solution, déjà outillée et éprouvée dans plusieurs pays africains pour interroger les entreprises non immatriculées dans Sirene.

2.1.2 Des entreprises connues des fichiers administratifs mais non repérables

Lorsqu'une entreprise est connue d'un CFE ou de Sirene, elle n'est pas joignable simplement pour autant.

2.1.2.1 Une mauvaise adresse postale

L'expérimentation de 2010 a montré un fort taux de NPAI (22% en apparence, mais probablement bien plus élevé, cf. point 1 historique). En effet, Sirene a été initialisé en grande partie à partir de listings détenus historiquement par les CFE.

Ainsi :

- les adresses sont en partie obsolètes car les modifications d'adresse n'ont pas été enregistrées. Cette opération est payante (plus de 100€), ce qui est dissuasif à Mayotte. De plus les entreprises n'ont pas d'utilité jusqu'à présent à avoir une adresse mise à jour dans Sirene.
- l'adressage à Mayotte est trop imprécis. Les noms de voies et numéros n'existent pas ou lorsqu'ils existent ne sont pas connus car non affichés. Par exemple, des centaines d'entreprises ont pour seule adresse la « zone industrielle Kaweni », principale zone d'activité de Mamoudzou. Beaucoup de retours en NPAI sont issus de cette zone.
- des entreprises sont cessées, mais ne font pas de démarche pour mettre à jour leur situation car l'opération est payante (plus de 100€). De plus, le greffe du tribunal fonctionne très mal.

2.1.2.2 Un repérage terrain inefficace

A l'issue de l'expérimentation de 2012 par courrier, comme 2/3 des entreprises étaient non répondantes en plus des 22% de retours NPAI, nous avons donc voulu tester le contact physique avec les entreprises (téléphone ou visite). Sirene ne disposant quasiment d'aucun numéro de téléphone, un test terrain avec des enquêteurs a été réalisé en février 2014 pour visiter des entreprises connues de Sirene. Plus du tiers des entreprises n'ont pu être repérées sur le terrain.

Une aide a été demandée à la chambre de commerce et de l'industrie (CCI), la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) et un organisme de microcrédit pour repérer ces entreprises. Seul ce dernier s'est montré efficace dans l'aide au pré repérage. C'est un organisme qui a un fichier client de plusieurs milliers d'entreprises connues ou non de Sirene, et qui par capillarité, peut toucher beaucoup d'autres entreprises. Son listing est mis à jour régulièrement car ce sont des clients qui ont besoin des services de cet organisme. Au test de février 2014, 3/4 des entreprises pour lesquelles cet organisme a pu effectuer une recherche ont été retrouvées in fine.

2.2. Une population d'entreprises qui ne peuvent répondre aux questionnaires classiques

¹ <http://www.dial.ird.fr/enquetes-statistiques/enquetes-1-2-3>

A Mayotte, un questionnaire papier auto administré de type comptable, classique dans la statistique d'entreprise, n'est pas adapté pour un grand nombre d'entreprises, qu'elles soient connues de Sirene ou non.

2.2.1 Un fort taux d'illettrisme

Selon les résultats de l'enquête IVQ (Information, vie quotidienne) de 2012, une personne sur trois est en situation d'illettrisme à Mayotte, parmi les scolarisés en France. En incluant les non scolarisés en France, au total 58% des habitants en âge de travailler ne maîtrisent pas les compétences de base à l'écrit en langue française.

De ce fait, les entreprises, tout particulièrement les petites, ne sont pas capables de lire et répondre à un questionnaire auto administré.

Il faut donc innover dans le protocole et mener une enquête entreprise par interview et en face à face, ne disposant pas de numéros de téléphone non plus.

2.2.2 Une absence de tenue de comptes

Selon la CCI en 2012, à peine 20% des entreprises qu'ils connaissaient faisaient des liasses fiscales. Jusqu'en 2013, la déclaration fiscale était quasiment sur la base du volontariat : les entreprises ne recevaient pas de formulaires de déclaration et n'étaient que très rarement relancées par les services fiscaux. Les entreprises déclaraient leurs revenus principalement pour pouvoir postuler à un appel d'offre public. Par ailleurs, les entreprises ne déposant pas de liasse fiscale tiennent rarement une comptabilité.

Selon une enquête de la CCI réalisée auprès de ses adhérents en 2008, sur 3000 petits commerçants, 9/10 n'ont même pas de registre d'achat vente.

Lors du test de février 2014, nous avons découvert que la plupart des petites entreprises interrogées ne savaient même pas si elles gagnaient de l'argent sur l'année. Parfois, le fait de travailler donne un statut qui peut suffire à motiver quelqu'un qui n'a pas besoin de cela pour vivre. La vie s'envisage au jour le jour, en saisissant les opportunités qui se présentent et dans un contexte d'entraide familiale très développée.

De ce fait, il est important d'adapter le questionnaire au niveau de connaissance de la micro-entreprise en détaillant ses achats, ventes, ...selon sa période de visibilité afin d'extrapoler nous-mêmes sa comptabilité annuelle par la suite.

2.3. Un dispositif d'enquête innovant à 3 piliers adaptés à chaque situation d'entreprise

Pour faire face à ces difficultés, une solution inédite a été conçue basée sur 3 piliers adaptés au mode de contact de l'entreprise et au fait qu'elle tiene une comptabilité annuelle ou non :

2.3.1 Pilier 1 : les entreprises déposant une liasse fiscale

En 2014, les entreprises ayant déposé une liasse fiscale au régime réel normal ou simplifié (sur les exercices précédents 2010, 2011 ou 2012) sont interrogées par voie postale, avec relance téléphonique et la possibilité de recourir à un enquêteur pour une relance en face à face (pour 10% des entreprises). Les entreprises sont interrogées sur l'exercice 2013. Cette étape est baptisée pilier 1 du dispositif d'enquête.

Le questionnaire du pilier 1 est quasiment le même que celui qui avait été expérimenté pour l'enquête de 2012 (inspiré largement des questionnaires EAE simplifiés, mais avec un seul modèle quel que soit le secteur), questionnaire qui a fait ses preuves pour les entreprises faisant des déclarations fiscales.

En effet, ces entreprises sont celles qui ont eu un taux de réponse le plus élevé, comparable à la métropole, lors de l'expérimentation par voie postale de 2012. De plus, ces entreprises tiennent une comptabilité annuelle, donc savent, elles ou leur comptable, répondre directement aux questions posées.

L'idée est de rééditer le pilier 1 à un rythme annuel autant que possible. L'échantillon sera exhaustif les premières années en attendant de disposer de l'information permettant d'envisager ultérieurement un échantillonnage stratifié.

2.3.2 Pilier 2 : les entreprises connues de Sirene ou des CFE mais ne déposant pas de liasses fiscales

Un échantillon d'entreprises connues de Sirene ou des CFE et n'ayant pas déposé de liasses fiscales, est interrogé par un enquêteur en face à face avec un questionnaire adapté aux entreprises ne faisant pas de comptabilité. Cette étape est baptisée pilier 2 du dispositif d'enquête.

Le questionnaire du pilier 2 est inspiré des enquêtes 1-2-3 qui ont fait leur preuve depuis de longues années dans les pays en développement pour mesurer l'activité informelle, notamment à Madagascar (cf. la revue stateco sur le dispositif 1-2-3 dans la partie bibliographie). Il bénéficie ainsi du retour d'expérience de ce territoire proche de Mayotte. Un appui significatif au projet d'enquête de Mayotte a d'ailleurs été apporté par l'Institut Statistique de Madagascar dans une collaboration inhabituelle « Sud-Nord ». Toutefois, ce questionnaire est allégé de moitié pour restreindre uniquement aux besoins des comptes économiques. Les modules sur la concurrence, les perspectives, la relation à l'administration, etc... ont été retirés.

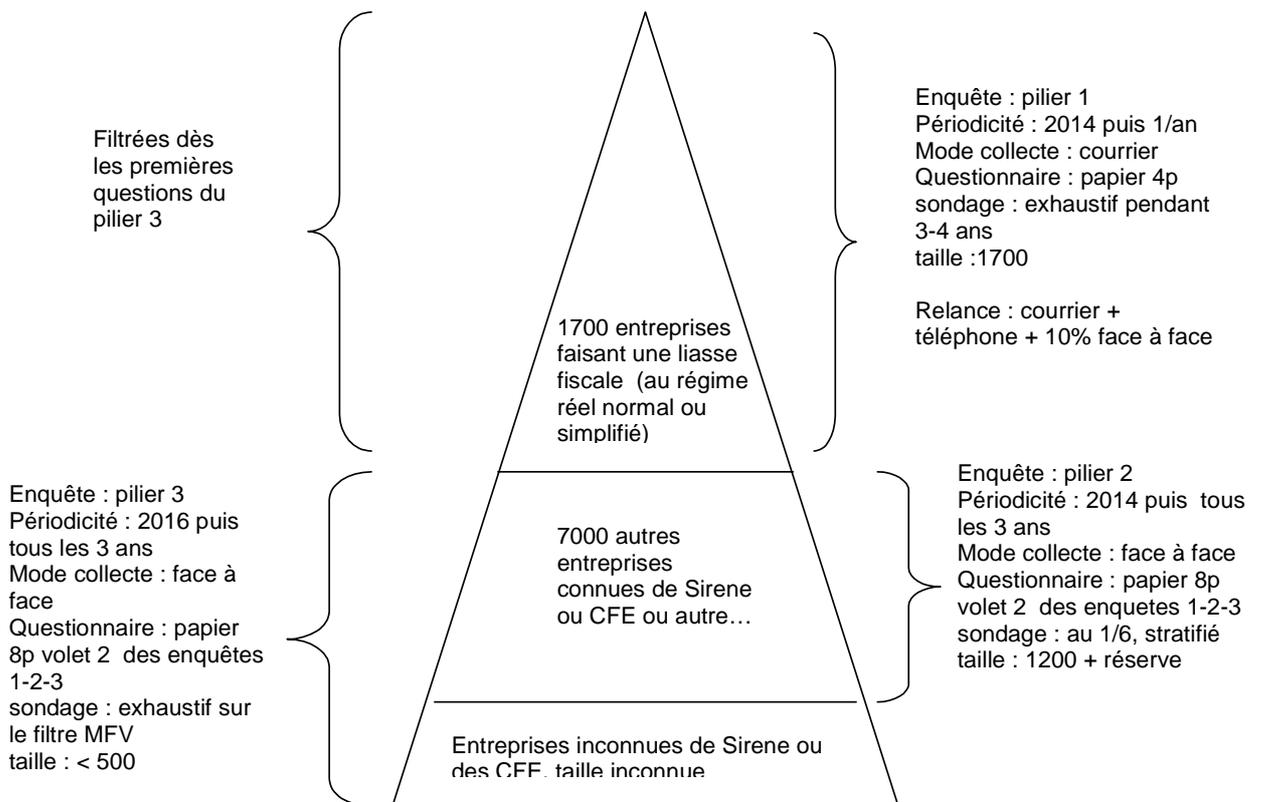
Un élément important révélé par le test de février 2014, , ce pilier 2 nécessite une phase de pré-repérage des entreprises avec l'aide espérée d'un organisme de micro crédit local.

2.3.3 Pilier 3 : les autres entreprises

Afin d'inclure l'activité informelle, un échantillon d'entreprises n'ayant pas déposé de liasses fiscales, et dans l'idéal, non connues de Sirene et des CFE, est interrogé en face à face par enquêteur. Or, cette troisième interrogation, baptisée pilier 3, inclura aussi les entreprises connues de Sirene ou CFE, faute de pouvoir les distinguer de façon certaine a priori dans la base de sondage, ce qui entraîne un recoupement avec le pilier 2. Ce n'est qu'à posteriori après l'enquête que l'appariement avec le pilier 2 sera possible, et que la technique de partage des poids sera utilisée. Le questionnaire du pilier 3 (identique à celui du pilier 2, sauf la page de garde) sera posé aux entreprises dont le patron (chef d'entreprise ou travailleur à son compte) est répondant de l'enquête Migration, Famille et Vieillesse de 2016 de Mayotte.

Nous reproduisons ainsi le volet 2 des enquêtes 1-2-3 menées dans les pays en voie de développement ; l'enquête de niveau 1 qui permet de repérer les personnes à enquêter étant l'enquête Migration Famille Vieillesse et non l'enquête Emploi. En effet, la maîtrise d'ouvrage n'a pas souhaité ajouter une interrogation aux trois vagues de l'enquête Emploi de Mayotte qui est devenue annuelle depuis peu et est en phase de montée en régime.

2.3.4 Schéma récapitulatif des 3 piliers :



2.4. Abandon du pilier 2

L'organisme de micro-crédit, seul partenaire à pouvoir réaliser le pré-repérage des entreprises du pilier 2 s'est désisté au moment de signer la convention, nous obligeant à devoir abandonner définitivement la réalisation du pilier 2. En effet, le test terrain a montré que nos enquêteurs étaient dans l'incapacité de retrouver sur le terrain 36% des entreprises alors que bien souvent ces entreprises étaient pourtant actives. De ce fait, le champ du pilier 2 a été intégré à celui du pilier 3 qui portera désormais le nom de « pilier 2-3 ». C'est à dire tout simplement qu'il n'y a plus besoin de réaliser l'appariement a posteriori avec les entreprises connues de Sirene ou des CFE, ni de faire le partage des poids.

Du fait de l'abandon du pilier 2, les moyens ont été remobilisés sur la réalisation du pilier 1 de 2014. Toutes les entreprises non répondantes sont relancées par téléphone ou terrain. Ainsi, environ 1000 relances terrains avec enquêteurs ont été réalisées lors de l'édition 2014.

3. Objectifs détaillés de l'enquête et types de résultats diffusés

L'enquête vise à :

- Permettre la **construction des comptes** et notamment la construction de comptes de branches définitifs qui seront demandés par Eurostat dès la fin d'année 2015. L'enquête devra ainsi permettre de repérer les différentes activités exercées par les entreprises via la ventilation de leur chiffre d'affaires et d'en déduire leur activité principale (APE). Cet objectif conditionne en premier lieu le bon classement sectoriel des entreprises et par conséquent la qualité des statistiques sectorielles. Il conditionne aussi un bon passage secteur / branches sur lequel repose l'élaboration des comptes économiques de Mayotte (comme pour les comptes nationaux). Le deuxième objectif consiste à compléter la liasse fiscale lorsqu'elle existe sur certains aspects qui manquent liés à l'investissement et de collecter les éléments

permettant de reconstituer les comptes de l'entreprise lorsque la liasse fiscale n'existe pas (ce qui est encore très fréquent à Mayotte), n'a pas pu être saisie ou déposée (les entreprises déposent parfois avec plus d'une année de retard leurs liasses).

- Fournir une description de **l'économie formelle** de Mayotte avec une répartition sectorielle fiable de la valeur ajoutée qui serait publiée. Aujourd'hui la seule source mobilisable pour connaître la structure de l'économie est le Recensement de Population, le répertoire Sirene n'étant pas suffisamment fiable (peu de mises à jour demandées par les entreprises par exemple). Cette enquête devrait permettre de donner de premiers éléments sur le poids des grands secteurs économiques et leurs principales caractéristiques.
- Estimer la part de **l'informel** dans l'activité économique mahoraise.
- Permettre de **fiabiliser et mettre à jour le répertoire Sirene** ainsi que les fichiers fiscaux, la DRFIP souhaitant s'appuyer sur cette opération pour mettre à jour les numéros Sirene dans ses bases. En effet, cette enquête permettra de repérer les restructurations juridiques qui affectent la vie des unités légales et dont la connaissance est essentielle pour produire de bonnes statistiques en évolution.

3.1. Le pilier 1 :

L'enquête permettra aussi d'obtenir des éléments sur les établissements secondaires d'entreprises ayant leur siège hors du département. En effet, dans son rapport de mission au service régional de l'Insee de Mayotte daté du 10 juin 2011², Charlotte SCHILTZ détaille les conséquences réglementaires de la départementalisation de Mayotte, au sujet de l'imposition des établissements mahorais d'entreprises françaises extérieures :

« Le statut de Collectivité d'Outre Mer permet à Mayotte de voter sa propre législation fiscale, qui pour les entreprises est cependant calquée sur la législation métropolitaine, mais avec un décalage d'une année. Dans ce système, toutes les unités exerçant leur activité dans l'île sont considérées comme des entreprises autonomes, qui font donc leur propre déclaration fiscale, même s'il s'agit en réalité d'établissements d'une entreprise française ayant son siège dans un autre lieu du territoire national, que ce soit en métropole ou à la Réunion.

La situation change complètement avec la départementalisation (effective depuis avril 2011) : les établissements mahorais d'entreprises françaises cessent d'établir une déclaration propre à compter de l'exercice 2014, et envoient leurs comptes à leur maison mère qui remettra une déclaration consolidée unique aux services fiscaux de son lieu d'implantation. Les déclarations fiscales ne couvrent donc plus le champ du territoire économique de Mayotte de façon exhaustive.

En contrepartie, les activités déclarées par les sièges de ces établissements sur leur lieu d'implantation, en métropole ou à la Réunion, sont gonflées de ce même montant, qui devrait être éliminé des comptes locaux. Il est probable que les montants en cause soient trop faibles pour perturber les comptes de la métropole, il est possible par contre qu'il n'en aille pas de même en ce qui concerne les comptes de la Réunion : en effet, un montant même relativement faible en valeur absolue peut parfaitement, s'il s'ajoute brutalement aux données normales, fausser l'évolution du PIB, en particulier dans un contexte de croissance faible.

Le problème des établissements locaux d'entreprises métropolitaines est bien connu des comptables des autres Départements d'Outre Mer, qui ont les plus grandes difficultés à obtenir des informations auprès de ces unités. Il est vrai que dans leur cas, il s'agit le plus souvent d'agences de très grandes entreprises (telles que EDF ou France Télécom). A Mayotte, bon nombre de ces unités sont des filiales d'entreprises réunionnaises de taille plus modeste. De plus, les unités locales ont pris l'habitude d'établir leurs propres comptes, et on peut espérer qu'elles ne la perdront pas immédiatement.

² Rapport de mission au SR de l'INSEE de Mayotte – 22 au 26 novembre 2010, note interne de l'insee N° 324 / DG75-D310 / CS

En conséquence, il faudra essayer de mettre en place un système de suivi de ces activités, afin de compléter les déclarations fiscales déposées à Mayotte par une estimation des activités locales de ces établissements. Si les montants en cause le justifient, il faudra également soustraire la même valeur des comptes de la Réunion. Ici aussi, la décision de situer l'élaboration des comptes à la Réunion s'avère judicieuse : les demandes d'informations pourront être faites tant aux filiales qu'aux maisons mères, et la même estimation de la correction à apporter pourra être utilisée pour redresser les deux comptes, en positif dans les comptes de Mayotte, en négatif dans ceux de la Réunion. Pour suivre plus facilement cette correction, on adoptera pour Mayotte la même solution technique que dans les autres DOM : on créera dans la base de données un « mode de production »³ spécifique pour y enregistrer ces données.⁴ »

Il y a donc, sur l'exercice 2013, une véritable opportunité de saisir la réalité de l'activité à Mayotte des filiales d'entreprises domiciliées hors du département

Le questionnaire du pilier 1 (cf. annexe) s'inspire très fortement des ex-enquêtes EAE simplifiées.

La première page est réservée à la gestion et présente les données d'identification de l'entreprise (Siren, adresse), du gestionnaire de l'enquête.

La première partie du questionnaire permet de confirmer ou d'infirmier les informations issues de Sirene sur l'APE déclarée et la catégorie juridique. Ces informations seront utilisées pour mettre à jour le répertoire Sirene. Pour les entreprises ayant déposé une liasse fiscale mais absente du fichier Sirene, cela permettra de transmettre l'information au CFE compétent afin qu'il puisse faire le nécessaire pour immatriculer ces entreprises.

La deuxième partie concerne le nombre de salariés : en l'absence de CLAP et de DADS suffisamment fiables, cette information est nécessaire d'une part pour contrôler certaines variables comme la masse salariale, mais aussi pour les transmissions à Eurostat sur l'emploi salarié en personnes ventilé en grands secteurs d'activité.

La troisième partie permet d'avoir la date du dernier exercice comptable clos.

La quatrième partie concerne le chiffre d'affaires et sa répartition par activité qui doit permettre de déterminer l'activité principale de l'entreprise et son utilisation pour la répartition par branche.

La cinquième partie concerne les salaires, traitements, charges sociales et patronales.

La sixième partie concerne l'investissement et les cessions. Le bilan comptable des entreprises à Mayotte n'étant pas saisi, on ne peut avoir l'investissement des entreprises qu'au travers de ce questionnement. Le questionnaire a été adapté pour pouvoir mesurer l'investissement qui soit conforme au SEC 2010.

La septième partie concerne les dépenses professionnelles. Elle a été légèrement adaptée pour tenir compte de l'extension du champ de la FBCF de la comptabilité nationale.

Enfin les parties huit et neuf concernent les exportations et les importations.

Par ailleurs le questionnaire envoyé est légèrement différent du questionnaire testé. Une séance de travail réunissant la responsable de la Division concepts, méthodes et évaluation des comptes nationaux, qui a été en charge de mettre en place une nouvelle méthode d'évaluation de la FBCF conforme aux recommandations du SEC 2010 a eu lieu en mars 2014, en marge du séminaire des comptes nationaux. Deux sous-questions et deux questions portant sur la Recherche et Développement, les logiciels et les bases de données ont été rajoutées afin que la FBCF soit conforme au nouveau SEC (en grisé) :

³ Les « modes de production » sont une subdivision des comptes de branches créée dans ERETES pour faciliter le suivi de formes de production spécifiques – dans de nombreux pays, ils permettent en particulier un meilleur contrôle des estimations des activités informelles.

⁴ Si l'importance des flux en cause le justifie, on pourrait aussi suggérer aux responsables des comptes de la Réunion de rajouter eux aussi un nouveau mode de production dans leurs comptes, pour y enregistrer la contrepartie négative de cet ajustement.

Extrait du questionnaire Pilier 1 :

Partie 4.3 :

4.3 Production immobilisée €

dont production de logiciel, base de donnée, recherche et développements €

Investissements incorporels en logiciel, base de donnée, recherche et développements €

Cessions incorporelles en logiciel, base de donnée, recherche et développements €

Partie 7.1 :

Autres achats et charges externes €

Services extérieurs, sous-traitance, locations, charges locatives, maintenance, assurances, personnel extérieur, commissions, publicité, transports, déplacements, frais postaux...

Dont achats de logiciel, base de donnée, recherche et développements €

3.2. Le pilier 2-3 :

(Une grande partie de ce chapitre provient du rapport méthodologique de l'Instat de Madagascar publié en novembre 2013, cf. bibliographie)

3.2.1 Objectifs

Le concept du Secteur Informel fait référence à la définition du BIT et à celle du Système de Comptabilité Nationale SCN2008. Le Secteur Informel est un ensemble d'unités de production de biens ou de services présentant des caractéristiques des entreprises non constituées en société et dont le principal objectif consiste à créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées.

Les activités des entreprises du Secteur Informel ne sont pas nécessairement réalisées avec l'intention délibérée d'éviter de payer des impôts ou des cotisations de sécurité sociale, ou d'enfreindre les lois du travail ou autre ou d'autres dispositions administratives. La notion d'activités du Secteur Informel était mise en dehors d'activités de l'économie dissimulée ou souterraine.

La définition opérationnelle retenue pour l'enquête respecte les recommandations internationales en la matière :

Secteur Informel : Le Secteur Informel est l'ensemble des entreprises dont la production est destinée principalement au marché et remplissant l'un au moins des deux critères suivants :

- **non tenue de comptabilité écrite formelle** : On parle de comptabilité écrite formelle d'une entreprise, lorsque celle-ci élabore un bilan comptable et un compte d'exploitation ayant une valeur administrative
- **non enregistrement au répertoire Sirene**

Les entreprises du pilier 2-3 issues des répondants à l'enquête MFV ou de leur famille ayant une activité indépendante répondront selon si elles tiennent une comptabilité ou non au questionnaire pilier 1 de l'ex-EAE simplifiée ou au questionnaire Secteur Informel en face à face.

Le pilier 2-3 comprend les entreprises non référencées dans Sirene mais aussi des entreprises du répertoire Sirene n'ayant pas fait de déclaration fiscale sur les exercices 2010, 2011 et 2012. Le pilier 2-3 pourrait donc comprendre des entreprises ne répondant à aucun des critères de l'informel (entreprises formelles hors entreprises du pilier 1 c'est-à-dire tenant une comptabilité mais n'ayant pas fait de déclaration fiscale entre 2010 et 2012).

La définition de l'informel est donc transversale aux définitions initiales des piliers 2 et 3, mais l'ensemble des piliers 1, et 2-3 permet de couvrir l'exhaustivité du champ de l'ESA (formel et informel) à Mayotte.

L'enquête sur le pilier 2-3 a pour principal objectif de fournir un complément à la Comptabilité Nationale en établissant les comptes de production et de répartition du Secteur Informel jusqu'alors indéterminé à Mayotte

3.2.2 Questionnaire et informations recueillies

Le questionnaire est un formulaire individuel à administrer pour chaque chef d'entreprise hors pilier 1 ne tenant pas de comptabilité.

La première page du questionnaire (cf. annexe) comporte une partie pour l'identification nécessaire de l'entreprise. L'enquêteur demande le numéro siret à l'entreprise car elle peut avoir conservé l'usage d'anciens numéros (« pseudos ») qui datent d'avant la mise en place du répertoire Sirene actuel à Mayotte. Après confirmation qu'il s'agit bien de la même entreprise cette correspondance a posteriori entre les 2 numéros devrait faciliter les rapprochements de fichiers.

Le questionnaire comporte 5 modules :

- Le module **caractéristiques de l'entreprise** (A) décrit les conditions d'activités des entreprises (branche, local, historique de l'unité de production, etc.) ;
- Le module **main-d'œuvre** (B) donne les caractéristiques individuelles de l'ensemble de ceux qui exercent dans l'unité de production (variables socio-démographiques qualification, rémunération, etc.)
- Le module **production** (C) liste l'ensemble des biens et services fournis par l'unité de production, leur valeur et leur destination en distinguant 10 modalités (public, formel/informel, commercial ou non, autoconsommation...). Il permet de reconstituer le chiffre d'affaires en se basant sur les éléments connus de l'enquête : quantités, prix. Les relations avec les clients font l'objet de deux groupes de questions précisant la situation, notamment la question D2 en lien avec les nouveaux traitements du SEC 2010 (travail à façon).
- Le module **dépenses et charges** (D) énumère chaque type de dépenses pour une période variable, laissée au choix du chef d'entreprise, puis en estime le montant;

Consigne enquêteurs : afin d'éviter une estimation difficile des stocks, les matières premières comptabilisées correspondent aux produits transformés vendus pendant la période de référence et de la même façon les achats de marchandises correspondent aux ventes de marchandises.

- Le module **équipement, investissement et financement** (F) fournit la valeur, le mode et la date d'acquisition ou de vente, l'origine.

A chaque item des questions comptables correspond une période de référence (jour, semaine, quinzaine, mois, ...) ce qui permet d'éviter autant que possible des problèmes d'oubli car peu d'éléments sont retracés par écrit. Les données sont ensuite mensualisées puis annualisées en tenant compte de la saisonnalité de l'activité.

La saisonnalité de l'activité est précisée dans les questions D6 qui serviront au passage à l'annuel. L'enquêteur indique le niveau de l'activité pour les 12 mois précédents l'enquête (maximum, moyen, minimum, sans activité). La question suivante renseigne sur le montant du niveau maximum et celui du niveau minimum ce qui cadre les réponses à la question précédente. L'important est de connaître le rapport entre le maximum et le minimum (ce qui est précisé en formation).

Elles sont suivies de questions classiques au module E sur les **exportations directes** et sur les **clients et fournisseurs**.

3.2.3 Concepts et définitions

Entreprise : Unité élémentaire, mobilisant des facteurs de production (travail, capital) pour générer une production et une valeur ajoutée au sens de la comptabilité nationale. L'entreprise se confond avec l'établissement lorsque l'activité s'exerce dans un lieu physique spécifiquement conçu à cet effet

(boutique, atelier, échoppe). Elle sera assimilée à un "pseudo-établissement" lorsqu'il n'existe pas de lieu (activité à domicile, activité ambulante). Par exemple, une couturière travaillant seule à domicile et confectionnant des vêtements pour ses clients est associée à une entreprise de la branche "confection". De la même façon, un vendeur de cigarettes au détail sur la voie publique est associé à une entreprise de la branche "commerce". Une entreprise peut comprendre des établissements différents : exemple une unité de fabrication artisanale de yaourt et commerce de produits laitiers autres que du yaourt.

La période de référence de l'enquête est le mois précédant l'interview. L'approche « activité du moment » (au cours du mois de référence) a été adoptée au lieu de l'approche « activité habituelle ». En cas de cessation d'activité temporaire de l'entreprise au moment de l'interview, les informations recueillies se rapportent au dernier mois d'activité.

Main d'œuvre : La main d'œuvre d'une entreprise comprend le chef d'entreprise ainsi que les employés qui ont participé effectivement au processus de production pendant le mois de référence. Les employés sont composés des salariés, des apprentis ou stagiaires, des associés, des aides familiaux, qu'ils soient tous avec ou sans contrat de travail. Des employés peuvent être permanents ou temporaires. Les personnels temporairement absents au cours du mois de référence mais ayant toujours un lien formel (notamment le paiement de salaire) avec leurs emplois sont inclus.

Horaire du travail : On estime le nombre d'heures effectivement travaillées dans l'entreprise au cours du mois de référence pour chaque employé (y compris celui pour le chef d'entreprise). L'évaluation tient compte du rythme d'activité infra-mensuelle de l'entreprise (jours ouvrables, week-end, fin du mois). Aucune distinction n'a pas été faite entre le travail de nuit et le travail du jour. L'évaluation prend en compte et sans distinction les heures normales et les heures supplémentaires. Les heures de travail incluent aussi bien les temps dépensés pour les activités intellectuelles que les activités physiques.

Coût de la main d'œuvre : Le coût de la main d'œuvre inclut les salaires, les primes et avantages en espèce ou en nature effectivement supportés pour chaque employé par l'unité de production au cours du mois de référence. Le coût de la main d'œuvre ne concerne pas le chef d'entreprise et les aides familiales. L'évaluation est basée sur la déclaration du chef d'entreprise. Tous les montants ont été ramenés aux valeurs mensuelles. Pour les associés, le coût comprend la part aux bénéficiaires.

Investissement : L'investissement comprend les achats moins les ventes en biens de capital effectués au cours des 12 derniers mois précédant le mois de référence. L'investissement est évalué au coût de remplacement des biens achetés.

Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires de l'entreprise inclut :

- les recettes totales issues de la vente des biens et services produits et vendus au cours du mois de référence,
- les valeurs des biens produits au cours du mois de référence destinés à la consommation propre du ménage du chef d'entreprise (autoconsommation) ou de l'entreprise (autoproduction), les valeurs des biens produits au cours du mois de référence et stockés.

Le questionnaire permet d'obtenir des informations détaillées sur la production : type de produit, quantité produite par unité de temps (jour, semaine, 15 jours, mois, trimestre, année), prix unitaire de vente, montant total des ventes. Le questionnaire distingue trois grands groupes de produits : produits transformés, produits non-transformés, services.

Traitements particuliers de la production du BTP : Dans la plupart des cas de constructions de BTP du Secteur Informel, les matériaux de construction sont fournis par les propriétaires eux-mêmes et donc les coûts sont inconnus des « maçons » chefs d'entreprises. Les mêmes cas se présentent pour certaines activités des menuisiers (industrie de bois) ou des tailleurs ou couturiers (industrie textile). Lorsque le cas se présentera pour certaines branches comme le BTP, en partie l'industrie de bois et l'industrie textile, la production sera évaluée **aux coûts de la main d'œuvre** payé aux chefs d'entreprise. Cela diffère de la production au sens de la comptabilité nationale qui évalue la production par la valeur totale des constructions (bâtiments, routes, etc.) ou des produits (meubles, confections, etc.).

Production : La production non-commerciale est égale au chiffre d'affaires hors ventes de marchandises. La production commerciale est égale à la marge commerciale : ventes - achats de marchandises.

Clients : La destination ou bénéficiaire principal de chaque bien ou service produit par l'entreprise au cours du mois de référence est renseignée. Le type de client peut être du secteur public, des grandes entreprises non-commerciales, des grandes entreprises commerciales, des petites entreprises non-commerciales, des petites entreprises commerciales, des non-résidents (exportations), des ménages particuliers. Les informations sont sur la base de déclaration du chef d'entreprise. Les informations sur les clients permettront d'apprécier le degré d'insertion en aval du Secteur Informel dans le système économique.

Consommation intermédiaire : La consommation intermédiaire comprend les biens et services effectivement consommés par l'entreprise dans le processus de production au cours du mois de référence. Ces biens et services peuvent être achetés ou fournis gratuitement. Le questionnaire permettra d'obtenir les informations détaillées sur :

- les matières premières : type de produit, période de consommation, quantité consommée, prix unitaire, montant total,
- le carburant,
- les outils et de petit outillage,
- le transport,
- l'assurance,
- les impôts et taxes,
- les frais financiers éventuels,
- l'eau,
- l'énergie,
- le loyer,
- les autres charges.

Des règles de prorata seront appliquées pour séparer les coûts globaux des biens et services utilisés pour le processus de production de l'entreprise et la consommation finale du ménage du chef d'entreprise (électricité, eau, carburant, etc.)

3.2.4 Nomenclatures

La nomenclature d'activité et de produits est la NAF 2008 et permet de coder l'activité principale de l'entreprise et chaque produit ou service vendu ou acheté dans les cases grisées remplies en bureau. Ce choix facilite l'intégration des données dans les comptes de Mayotte.

3.2.5 Principaux indicateurs et méthodes de calcul

Saisonnalité des activités : Le questionnaire permet de mesurer la variabilité du niveau d'activité en valeur d'un mois à un autre au cours des 12 derniers mois précédant le mois de référence. Ces informations permettent d'annualiser les agrégats en tenant compte de la saisonnalité du niveau de production.

L'enquête permet de construire les comptes des entreprises selon les normes de la comptabilité nationale.

Production = Chiffre d'affaires – achats pour revente en l'état.

Valeur ajoutée = production - consommations intermédiaires.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) = valeur ajoutée - (frais de personnel + impôts indirects).

L'EBE des entreprises individuelles est un revenu mixte qui rémunère aussi bien le travail du chef d'entreprise individuelle que le capital.

Taux de marge : Le taux de marge est le rapport de l'EBE sur la valeur ajoutée : EBE / VA .

Taux d'investissement = Investissement / VA

3.3. Les résultats diffusés

L'objectif serait de publier les principaux ratios comptables des entreprises marchandes (Chiffre d'affaires, Valeur ajoutée, Excédent Brut d'Exploitation, Investissements....) par secteurs d'activité répartis en 8 postes (A10 hors AZ, KZ) :

AZ	Agriculture, sylviculture et pêche
BE	Industrie manufacturière, industries extractives et autres
FZ	Construction
GI	Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration
JZ	Information et communication
KZ	Activités financières et d'assurance
LZ	Activités immobilières
MN	Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
RU	Autres activités de services

4. Ingénierie statistique

4.1. Description du sondage

Mayotte ne dispose pas actuellement d'un répertoire d'entreprises de qualité comparable aux répertoires Sirene des autres territoires, métropole ou Dom. Selon le fichier Sirene, il y a environ 11 300 entreprises ayant leur siège à Mayotte au 31/12/2013. Cependant, certains établissements sièges, personnes morales ou physiques, sont présents dans les fichiers des centres de formalités des entreprises (CFE), mais encore absents du fichier Sirene. Un appariement réalisé fin 2013, nous a permis de constater que 95% des entreprises connues de la chambre de métier, de la chambre d'agriculture et de la chambre de commerce et de l'industrie sont présentes dans Sirene. Le fichier du centre de sécurité sociale de Mayotte est encore en cours d'appariement.

Le fichier Sirene est donc incomplet (des entreprises pouvant même déposer des liasses fiscales sans être dans Sirene) et de plus n'est pas bien mis à jour au niveau des cessations d'activité. Il faut donc l'enrichir d'autres sources afin d'être le plus exhaustif possible. Les autres sources mobilisées seront la liste des entreprises ayant fait une déclaration fiscale entre 2010 et 2012 (années d'exercice) et celles connues des CFE suivants : la chambre de métier, la chambre d'agriculture, la chambre de commerce et de l'industrie, le centre de sécurité sociale de Mayotte.

4.1.1 Pilier 1

Comme indiqué dans la partie 11 de la fiche de présentation de l'enquête, le champ est celui de l'ESA. Ne sont retenues que les unités actives au moins 1 mois en 2013. Elle ne concerne pas les unités créées après 2013.

Pour la première année de l'enquête, la base d'envoi des questionnaires sera l'ensemble des entreprises ayant déposé une liasse fiscale avec leur compte de résultat pour les exercices 2010, 2011 ou 2012. Cela correspond aux entreprises faisant une déclaration au régime réel normal, régime simplifié, bénéfices non commerciaux déclarations contrôlées. Le listing des entreprises ayant effectivement déposé une liasse fiscale est fourni par la DRFIP locale. Ce listing qui n'est pas encore disponible à ce jour, sera apparié avec Sirene afin de déterminer les entreprises dans le champ et celles qui n'y sont pas. Le champ sera celui des enquêtes ESA. Les entreprises qui n'ont pas pu être retrouvées dans Sirene mais présentes dans le listing sont par défaut interrogées. Pour l'exercice 2013, le droit mahorais s'applique encore : les établissements secondaires d'entreprises métropolitaines ou réunionnaises, ont l'obligation de faire une déclaration fiscale à Mayotte. A compter du premier janvier 2014, Mayotte rentre dans le droit commun sur le plan fiscal. Les établissements

secondaires d'entreprises métropolitaines ou réunionnaises n'ont plus à faire de déclaration fiscale sur place pour les exercices clos après le 01/01/2014.

Pour la première enquête, il y aura donc deux types d'entreprises interrogées au pilier 1 : les entreprises dont le siège est à Mayotte et qui continueront à être interrogées à l'avenir, il s'agit là du champ de notre enquête proprement dite.

A ce champ est ajouté un champ complémentaire qui ne sera interrogé que lors de la première enquête : les établissements secondaires dont le siège est en dehors de Mayotte. Il faudra veiller à bien les repérer et à récolter le maximum d'information pour ces dernières. A partir des exercices portant sur 2014, la déclaration fiscale de ces établissements sera incluse dans celle de l'établissement siège. Néanmoins leur activité devra être prise en compte dans l'établissement des comptes économiques de Mayotte.

Les entreprises concernées par le pilier 1 sont interrogées exhaustivement en 2014. Le listing de la DRFip comprenait environ 2000 entreprises. Après appariement avec Sirene et restriction aux secteurs du champ de l'enquête lorsque cela était possible (83 entreprises non appariées avec Sirene), le fichier d'envoi se composait de 1700 entreprises.

Après quelques années, afin de réduire la charge des répondants, il sera possible de réfléchir à une sous-strate exhaustive au-delà de seuils de chiffres d'affaires à définir, et à échantillonner les moins grosses en renouvelant l'échantillon par moitié tous les ans (pour les calculs d'évolutions). Ce passage dépendra essentiellement de l'exhaustivité du répertoire Sirene qui devrait alors servir de base de tirage de l'échantillon ce qui permettrait de résoudre l'épineuse question des créations et cessations d'entreprises dans les calculs d'évolution.

4.1.2 Pilier 2-3

4.1.2.1 L'échantillonnage de l'enquête ménage filtre :

L'enquête MFV qui se déroule de septembre 2015 à mars/avril 2016 servira d'enquête filtre pour le pilier 2-3. Pour des questions de contraintes en ETP enquêteurs, le pilier 2-3 sera collecté en deux temps. En février 2016, à partir des 2/3 de la collecte MFV, puis probablement une queue de collecte en juillet/aout 2016.

Concernant la pondération, soit PoidsLogt le poids de tirage d'un logement à l'enquête MFV. Il provient de la sélection de 4 000 logements par un sondage stratifié de constructions issues de la base cartographique 2014 de Mayotte. Le poids moyen est proche de 25.

. Le poids final PoidsFinLogt d'un ménage répondant à MFV est le poids de tirage du logement PoidsLogt corrigé de la non réponse et après calage.

Le tableau de composition du ménage nous donne la situation professionnelle de toutes les personnes de plus de 15 ans du ménage. Toutes les personnes du ménage qui sont leur propre patron (chef d'entreprise ou travaillant à leur compte) sont conservées (sans sous-échantillonnage), donc le poids d'un individu dans le champ après l'enquête filtre MFV est le même que le poids final du logement : PoidsFinLogt.

Chaque individu ainsi filtré représente une ou plusieurs entreprises du pilier 2-3, celles pour lesquelles il est le patron.

4.1.2.2 L'échantillonnage des entreprises du pilier 2-3 :

Les unités statistiques retenues pour l'enquête pilier 2-3 sont les entreprises repérées par l'enquête filtre MFV. On interroge exhaustivement toutes les entreprises repérées par l'enquête filtre. Faute de pouvoir restreindre avec certitude aux secteurs du champ étant donné la qualité des secteurs collectés par l'enquête filtre et l'absence de catégorie juridique, l'exclusion de champ se fera a posteriori après l'enquête pilier 2-3.

Cela s'apparente à une seconde phase d'un sondage d'entreprises avec une probabilité de seconde phase de 1. La première phase est l'échantillon provenant de l'enquête filtre.

Le poids de tirage d'une entreprise du pilier 2-3 est donc égal à celui de la première phase à savoir $PoidsEnt = 1 \times PoidsFinInd$

Cependant, les changements de situations survenus entre l'enquête filtre et le pilier 2-3 sont à prendre en compte et conduisent à une repondération a posteriori après enquête.

L'activité informelle est assez volatile. Donc pour tenir compte de la déperdition entre l'enquête filtre MFV et le pilier 2-3 (1 à 10 mois de décalage), qui peut impacter plus fortement certains secteurs, une repondération a posteriori des répondantes actives dans le champ du pilier 2-3 pourra être nécessaire pour retrouver la structure de départ (post enquête filtre) par grands secteurs. Une réflexion sera menée a posteriori.

4.1.2.3 La question des doublons des différents piliers :

Un des problèmes importants qui se pose sur les bases d'entreprises de Mayotte concerne les doublons. La base Sirene elle-même n'en est pas exempte. Elle a été constituée dans un premier temps à partir de fichiers des CFE comportant des siren locaux non attribués par le niveau national et malgré les efforts de ces dernières années, les entreprises individuelles comprennent certainement des doublons non encore repérés.

D'autre part, certaines entreprises continuent d'utiliser les anciens siren (« pseudos ») dans leurs déclarations administratives ce qui ne facilite pas la détection des doublons dans la confrontation des sources (Sirene, liasses fiscales...).

Des contrôles approfondis ont été effectués lors de la constitution de la base d'enquête du test de 2012 à partir de toutes les sources disponibles. Ils ont permis de détecter un certain nombre de doublons. Des consignes particulières ont été données aux entreprises recevant plusieurs questionnaires concernant la même entreprise (renvoi de tous les questionnaires reçus en n'en remplissant qu'un).

Le système en plusieurs piliers mis en place pour couvrir l'exhaustivité du champ comporte un risque de multiplication des doublons et offre en même temps de nouvelles possibilités de contrôles.

Cas 1 : doublons internes au pilier 1

Le pilier 1 est constitué des entreprises ayant déposé une déclaration fiscale au régime réel normal ou simplifié ainsi que sur les bénéficiaires non commerciaux déclaration contrôlée sur les exercices 2010, 2011 ou 2012. L'interrogation est exhaustive, par courrier suivi des relances courrier habituelles, relance téléphonique, puis en face à face par enquêteur.

Le risque de doublons, certes rares, vient de l'existence de pseudos et de « vrais » siren qui peuvent avoir été utilisés alternativement pour chacune des 3 années de déclaration. Les services fiscaux ont été sensibilisés à ce problème d'utilisation par les entreprises déclarantes du « vrai » numéro siren.

La mise en garde sur la possibilité de recevoir plusieurs questionnaires et la conduite à tenir dans ce cas (renvoi de tous les questionnaires dont un seulement rempli) figure toujours sur la lettre d'accompagnement du questionnaire. La multiplication des rappels, en particulier les rappels téléphoniques et la visite enquêteur permettront certainement de détecter une grande partie des doublons qui seront éliminés des résultats. A terme, les progrès viendront de l'amélioration de l'identification Sirene dans la source fiscale.

D'un point de vue sondage il n'y a pas trop de difficulté pour ces cas vu que c'est exhaustif.

On pourra éventuellement calculer le taux de doublons repérés sur les répondantes et l'appliquer sur les non répondantes afin de « supprimer aléatoirement » certaines unités avant le traitement de la NR totale.

Cas 2 : doublons internes au pilier 2-3

Le pilier 2-3 est constitué des individus ayant une activité principale ou secondaire indépendante faisant partie des répondants à l'enquête MFV 2015.

Le risque de doublon interne au pilier 2-3 provient d'une « entreprise informelle » décrite par plusieurs individus interrogés participant à la même activité sans qu'il y ait une détermination convenue d'un chef d'entreprise. Un contrôle des individus appartenant au même ménage sera explicité en formation des enquêteurs (entreprises familiales). Etant donné le nombre de questionnaires (moins de 500), les autres cas de doublons ont peu de chance d'apparaître.

Cas 3 : doublon entre le pilier 1 et le pilier 2-3

L'enquête pilier 1 interviendra après l'enquête pilier 2-3. La réponse à la question sur le régime fiscal dans le pilier 2-3 permettra d'orienter les contrôles en amont.

En cas de doublon avec le pilier 1 exhaustif, l'entreprise du pilier 2-3 sera classée hors champ a posteriori.

Dans tous les cas, en cas de constat de seconde interrogation, avant d'abandonner l'interview, l'enquêteur renseignera bien le numéro de Siren s'il existe, la raison sociale, le nom et prénom puis marquera "doublon" (dans le champ observation du questionnaire pilier 2-3 ou en gros sur le questionnaire pilier 1 avant de le retourner à l'insee). Les questionnaires en doublons seront donc appariés grâce aux informations renseignées.

Les différents cas notamment de partage de poids seront traités a posteriori de concert avec le pôle Pise.

4.2. Cible et champ de l'enquête

Cible - unité statistique : Les entreprises mahoraises (au sens unité légale lorsqu'elle est formelle), dont le siège est à Mayotte, mais aussi uniquement pour le pilier 1 en 2014, les établissements secondaires d'entreprises dont le siège social est hors département, métropole ou autre Dom, qui exercent une activité à Mayotte.

Le champ de l'enquête est celui de l'enquête structurelle annuelle (ESA) nationale, à savoir les entreprises des secteurs économiques marchands du commerce, des services, des industries agro-alimentaires, des exploitations forestières et des scieries, des industries manufacturières, des transports et de la construction.

Définition du champ :

Le **champ** de l'ESA comprend les sociétés juridiques considérées dans le répertoire Sirene comme marchandes et exploitantes ou non exploitantes participant au système productif. Peuvent être interrogées au titre de l'ESA, les entreprises (exceptés les auto-entrepreneurs) des secteurs économiques du commerce, des services, des industries agro-alimentaires, des exploitations forestières et des scieries, des transports et la construction. En NAF rév. 2, cela correspond aux secteurs d'activités suivants :

IAA

Divisions 10 (sauf les sous-classes 1013B, 1071B, 1071C, 1071D), 11, 12
Sous-classes 0220Z, 1610A et 1610B

BTP

Groupes 411, 412
Divisions 42, 43

Services

Divisions 55 (sauf 559), 56, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 68 (sauf 6832B), 69, 70, 71, 73, 74, 77, 78, 79, 80, 81 (sauf 8130Z), 82, 95, 96
Groupe 662
Sous-classes 9001Z, 9002Z, 9004Z

Transport

Divisions 49, 50, 51, 52
Sous-classe 5320Z

Commerce

Divisions 45, 46, 47
Sous-classes 1013B, 1071B, 1071C, 1071D

Industrie (pour les DOM)

Divisions 05, 06, 07, 08, 13 à 33 (sauf 1610A et 1610B), 35, 37, 38, 39

Sous-classes 0910Z, 3600Z

Certaines catégories juridiques sont exclues : 1800, 2210, 2220, 2320, 6316, 6589, 71XX, 72XX, 74XX, 82XX, 83XX, 91XX, 93XX, 99XX.

Toutes les tailles d'entreprises sont dans le champ de l'enquête.

Le champ géographique de l'enquête : Mayotte uniquement.

4.3. Traitement statistique

Pour le pilier 1, le contrôle des données de premier niveau (c'est-à-dire la mise en cohérence des données au sein d'un même questionnaire) est effectué par la division Esane de la direction régionale de La Réunion-Mayotte. Il s'effectue en fin d'enquête après la saisie et peut occasionner le rappel de l'entreprise.

Pour le pilier 2-3, le contrôle des données de premier niveau (c'est-à-dire la mise en cohérence des données au sein d'un même questionnaire) est effectué au quotidien par une équipe en bureau au SR de Mayotte. Il s'effectue à partir des questionnaires papier avant ou en même temps que la saisie pour un retour rapide de consignes vers les enquêteurs.

Un apurement de deuxième niveau (l'examen de données quantitatives atypiques) sera réalisé au service étude et diffusion de la direction régionale ou par le responsable de l'enquête à Mayotte.

Le Pôle ingénierie statistique entreprises (Pise) de l'Insee réalisera la correction de la non-réponse totale et partielle, ainsi que le calage. Les méthodes de correction de la non-réponse sont l'imputation (pour la correction de la non-réponse partielle) et la repondération (pour la correction de la non-réponse totale).

Un questionnaire sera jugé exploitable s'il a au moins le chiffre d'affaires, l'effectif, l'activité principale déclarée et la catégorie juridique.

4.4. Calendrier de la collecte

4.4.1 Pilier 1 : Enquête 2014 :

- Courrier :

Date d'envoi	Type d'envoi	Date d'échéance
Du 01/09/2014 au 05/09/2014 par lots de 400 maximum*	1700 envois 1	30/09/2014
Du 01/10/2014 au 13/10/2014 par lots	1200 rappels courriers	04/11/2014
15/12/2014	750 mises en demeure	31/12/2014
15/01/2015	22 constats de non réponse **	

* un envoi trop massif augmente le risque de NPAI pour cause de non distribution du courrier

** pour les entreprises les plus grosses

- Relances téléphoniques et relances par enquête terrain :

Date de début	Type de contact	Acteurs	Date de fin
21/10/2014	1000 relances par enquêtes en face à face	12 enquêteurs	31/12/2014

4.4.2 Pilier 1 : enquête suivantes:

Pas d'enquête en 2015, mais une enquête pilier 1 en 2016 selon le même calendrier. Probablement pas d'enquêtes terrains, du fait de contraintes en ressources enquêteurs, compensées par plus de relances téléphoniques avec les numéros de téléphones récupérés en 2014.

4.4.3 Pilier 2-3 :

Pour des questions de contraintes en ETP enquêteurs, le pilier 2-3 sera collecté en deux temps. En février 2016, à partir des 2/3 de la collecte MFV, puis probablement une queue de collecte en juillet/août 2016.

4.4.4 Encours de la collecte :

Les relances de l'enquête se poursuivent jusqu'en fin mars 2015 pour les plus grosses entreprises. Le **taux de réponse** en cours est de **56% en nombre d'entreprises et de 80% en terme de chiffre d'affaires** 2012.

4.5. Calendrier de la diffusion

Une publication paraîtra début 2016 sur les résultats du pilier 1 de 2014.

Concernant les comptes économiques, Eurostat demande toute une série de données économiques qui concernent les SNFEI ventilés en 10 groupes d'activité : VA, masse salariale, FBCF... Ces données doivent en théorie couvrir les activités des entreprises formelles mais aussi celles qui ne déclarent pas leur activité. Seule une enquête entreprise permet d'avoir une bonne connaissance de l'activité de chacune des entreprises. Dans le cas de Mayotte certaines variables comme la FBCF, le nombre de salariés ne sont appréhendées qu'au travers de cette enquête.

En attendant les premiers résultats des enquêtes entreprises, la répartition des données transmises en A10 à Eurostat sera faite en appariant les liasses fiscales saisies avec le répertoire Sirene pour ce qui concerne les SNFEI. Pour les valeurs que l'on n'a pas encore à disposition, on utilisera des « proxis ». Ces premières données seront transmises avec un caractère provisoire. Les données « Total DOM », sont calculées par agrégation des données de chaque DOM, c'est pourquoi il faut dès à présent être en mesure d'avoir une estimation réaliste pour chacune des données sur Mayotte.

Une fois les enquêtes entreprises exploitées, les comptes définitifs réalisés à partir de ces résultats, les données transmises à Eurostat auront un caractère définitif.

La disposition des données du pilier 1 permettra de mettre à jour régulièrement les données des entreprises appartenant à ce champ.

Cependant à Mayotte le plus grand nombre des entreprises est au régime micro fiscal. Elles ne déposent pas de liasses ou déposent leurs liasses avec 0 euro de chiffre d'affaires. L'enquête pilier 2-3 permettra de voir aussi dans quelle mesure la structure des comptes de ces petites entreprises diffère ou ressemble aux comptes des plus petites entreprises déclarantes au régime simplifié.

Avec le pilier 2-3, il sera possible de calculer des coefficients d'extrapolation par grand secteur.

Les 12 derniers mois collectés par le pilier 2-3 seront assimilés à l'exercice 2015.

Ainsi, avec les piliers 1 et 2-3 de 2016, le niveau de l'activité globale (y compris informelle) sera calculable par grands secteurs sur l'exercice 2015.

Ensuite, les évolutions de l'activité par grands secteurs pourraient être calculées sur les entreprises pérennes entre 2 éditions successives du pilier 1, puis appliquées au niveau global de l'exercice 2015, et chaînées les éditions suivantes. Ce système permettrait d'obtenir des niveaux d'ensemble à chaque édition du pilier 1 en l'absence de réédition du pilier 2-3.

Toutefois, des réflexions méthodologiques seront mises en place avec le département des comptes nationaux, maîtrise d'ouvrage pour les comptes régionaux, afin de trouver le meilleur modèle d'estimation possible à partir des données collectées.

5. Organisation du projet de l'enquête

C'est un projet atypique, conçu et mis en œuvre par la direction régionale de l'Insee La Réunion-Mayotte impliquant les 4 services.

Quatre comités sont mis en place :

- comité de suivi :

Il se réunit toutes les semaines afin de faire le point des travaux en cours et de prévoir les suivants. Il est composé du :

- chef de projet : S. Quenum
- pilote du pilier 1 : C. Monteil
- pilote du pilier 2 et 3 : M. Brassat
- responsable d'enquêtes à Mayotte : J.P. Bini
- responsable Esane : R. André

- comité de pilotage régional :

Il s'agit du comité de direction de la direction régionale (DR) de l'Insee La Réunion-Mayotte qui est sollicité autant que nécessaire

- comité de pilotage national

Il se réunit deux fois par an. Il est composé de :

- A l'Insee :

La directrice de la DR La Réunion-Mayotte : V. Roux

La division des comptes de la DR La Réunion-Mayotte : C. Monteil

Le chef du département Répertoires, Infrastructures et Statistiques Structurelles : Ph. Brion

Le chef du département des Méthodes Statistiques : O. Sautory

Le chef du PISE (pôle d'ingénierie statistique des entreprises) : H. Bodet

Le département de l'action régionale : C. Ménard

L'Inspection Générale : Ph. Domergue

Une spécialiste des enquêtes 1-2-3 à la DMCSI (direction de la méthodologie et de la coordination statistique internationale) : C. Torelli

- Hors Insee :

Des spécialistes de Dial : F. Roubaud, concepteur des enquêtes 1-2-3, C. Zanuso (pilote de l'enquête 1-2-3 à Haïti).

Des contacts réguliers ont lieu par ailleurs avec Ph. Brion, maître d'ouvrage de l'opération.

- comité d'études :

L'objectif de ce comité sera de préparer l'exploitation des données. Il rassemble :

Les deux pilotes

Le responsable d'enquêtes

Un chargé d'étude

Le chef de la division études

Le chef de la division comptes économiques

Au moment de l'exploitation de l'enquête, les partenaires financiers seront associés à savoir la DÉGÉOM (ministère de l'Outremer) et l'AFD (Agence Française pour le Développement).

Bibliographie

[1] « L'enquête 1-2-3 sur l'emploi et le secteur informel à Yaoundé », *Stateco*, n° 78, juin 1994.

[2] « Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel (ENEMPSI2012) : Méthode originale conçue pour appréhender l'économie informelle », *Rapport méthodologique de l'Instat Madagascar*, november 2013

[3] Cécile PREVOT, « Activité des plus grandes entreprises mahoraises en 2004 : Panel d'étude 2003 - 2004 », *Insee Mayotte Résultats*, n°5, septembre 2006.

[4] Cécile PREVOT, « Activité des plus grandes entreprises mahoraises en 2005 : Panel d'étude 2004 - 2005 », *Insee Mayotte Résultats*, n°6, mars 2007.

Annexe :

- questionnaire pilier 1 (4 pages)
- questionnaire pilier 2-3 (8 pages)

ENQUÊTE STRUCTURELLE DES ENTREPRISES DE MAYOTTE

Exercice 2013

N° questionnaire : « num_quest » Nom de votre entreprise : « nom » « sigle »

ENQUÊTE STATISTIQUE

Visa n° 2012X902RG
du Ministre chargé de
l'Économie (INSEE) valable
pour l'année 2012

N° SIREN de votre entreprise :

« Siren »

Si différent :

Nom et coordonnées de la personne qui a
répondu à l'enquête qui est susceptible
de fournir des renseignements
complémentaires :

**Votre réponse doit nous
parvenir avant le :**

Adresse postale de votre entreprise :

Mme, Mlle, M. :

Fonction :

Téléphone :

Télécopie :

Toute
correspondance ou
demande de
renseignement
relative à cette
enquête doit être
adressée à :

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Nom de votre correspondant :

Jean-Pierre Bini

Téléphone : 02-69-60-86-21

Télécopie : 02-69-61-39-56

Mail : [contacts-enquetes-entreprises-
mayotte@insee.fr](mailto:contacts-enquetes-entreprises-mayotte@insee.fr)

Cachet de l'entreprise

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Visa n°2014A903RG du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, valable pour l'année 2014

Aux termes de l'article 6 de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

- Questionnaire confidentiel destiné à l'INSEE.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de L'INSEE

I)- ACTIVITE ET SITUATION JURIDIQUE

VOTRE ACTIVITE PRINCIPALE EST : « LIB_APE »

- Oui
 Non

Si non, quelle est l'activité principale de votre entreprise ? (pour les entreprises pour lesquelles l'activité principale n'est pas imprimée, mettre l'intitulé en clair) :

2) LA CATEGORIE JURIDIQUE DE VOTRE ENTREPRISE EST : « LIB_CJ »

- Oui
 Non

Sinon ou si non renseignée, précisez la catégorie juridique exacte :

Si vous êtes une personne physique membre associé d'une société de personne, d'une société civile professionnelle, d'une société de fait ou gérant majoritaire d'une SARL, la suite du questionnaire ne concerne que l'activité INDÉPENDANTE que vous avez exercée.

II) SALARIÉS DE L'ENTREPRISE

Effectifs salariés au 31/12/2013 :

Comptez la totalité des salariés rémunérés directement par l'entreprise et inscrits à la date du 31/12/2013, y compris les dirigeants de sociétés et gérants salariés, le personnel saisonnier ou occasionnel.

Ne comptez pas le personnel rémunéré par d'autres entreprises (travail temporaire, personnel prêté par d'autres entreprises) ni les stagiaires non rémunérés.

1) Effectifs salariés à temps plein	
Effectifs salariés à temps partiel	
2) effectuant moins qu'un mi-temps	
3) effectuant un mi-temps ou plus	
4) Apprentis, stagiaires rémunérés	
Total salariés 1+2+3+4	

III) DERNIER EXERCICE COMPTABLE CLOS AVANT LE 01 JUIN 2014

Date de clôture / / Durée de cet exercice en mois :
 jours mois année

IV) CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE 2013

4.1 Chiffre d'affaires net €

→ Il s'agit du montant des ventes de produits (yc revente de produits en l'état) et services liées à l'activité courante, diminué des réductions sur ventes, de la taxe sur la valeur ajoutée et des taxes assimilées (compte 70 du PCG).

Dont ventes de marchandises en l'état (négoce) €

4.2 Production stockée et en-cours €

→ Il s'agit de la variation des stocks de produits finis ou des en-cours de production de biens et services (compte 71 du PCG).

4.3 Production immobilisée €

dont production de logiciel, base de donnée, recherche et développements €

→ Il s'agit du montant des immobilisations incorporelles et corporelles que votre entreprise a produites par son propre compte (compte 72 du PGC).

4.4 Répartition par activité du chiffre d'affaires hors TVA pour le dernier exercice clos avant le 01/06/2014 :

Veillez ventiler votre chiffre d'affaires net en fonction des activités suivantes (cf. notice jointe)

→ Cette répartition peut n'être qu'approximative et éventuellement indiquée en pourcentage. Elle doit être effectuée hors TVA.

	Montant	
	en euros	ou en %
Construction, préciser les activités :		
1) _____	_____	_____
2) _____	_____	_____
3) _____	_____	_____
Industrie, préciser les activités :		
1) _____	_____	_____
2) _____	_____	_____
3) _____	_____	_____
Commerce, préciser les activités :		
1) _____	_____	_____
2) _____	_____	_____
3) _____	_____	_____
Service, préciser les activités :		
1) _____	_____	_____
2) _____	_____	_____
3) _____	_____	_____
Autre Activité, préciser les activités :		
1) _____	_____	_____
2) _____	_____	_____
3) _____	_____	_____
Total doit être égal au montant du chiffre d'affaires inscrit au cadre III)		100%

V) SALAIRES, TRAITEMENTS, CHARGES SOCIALES VERSÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2013

5.1 Salaires et traitements €

→ Il s'agit des rémunérations brutes versées avant déduction de la part salariale des cotisations sociales et de la contribution sociale généralisée (comptes 641 et 644 du PCG).

5.2 Charges sociales €

→ Il s'agit de la part patronale des versements effectués par l'employeur aux organismes de sécurité sociale, aux mutuelles, aux caisses de retraite, aux organismes d'assurance chômage. (compte 645 du PCG).

Pour les entreprises individuelles uniquement :

5.3 Cotisations sociales personnelles de l'exploitant €

→ Il s'agit de l'assurance vieillesse, allocations familiales, assurance maladie et maternité obligatoires (compte 646 du PCG).

VI) - INVESTISSEMENTS ET CESSIIONS

1) Investissements professionnels hors investissement par voie d'apport, hors taxes déductibles et sans aucune déduction d'amortissement :

Avez-vous au cours du dernier exercice, pour vos besoins professionnels, acheté ou aménagé des terrains, acheté, aménagé ou construit des bâtiments, acheté des véhicules, du matériel, de l'outillage, du mobilier, du matériel de bureau, du matériel informatique ... ? **OUI NON**

Investissements corporels totaux € dont terrain €

Investissements incorporels en logiciel, base de donnée, recherche et développements. €

2) Cessions d'immobilisations au prix réel des cessions, hors taxe déductible, hors voie d'apport

Avez-vous au cours du dernier exercice, cédé des terrains, des bâtiments, des véhicules, du matériel, de l'outillage, du mobilier, du matériel de bureau, du matériel informatique à usage professionnel? **OUI NON**

Cessions corporelles courantes (prix de cessions) € dont terrains €

Cessions incorporelles en logiciel, base de donnée, recherche et développements. €

VII)- DÉPENSES PROFESSIONNELLES

1) DÉPENSES PROFESSIONNELLES

Veillez indiquer les dépenses professionnelles liées aux postes suivants.

→Les dépenses à renseigner ci-dessous font généralement partie des charges enregistrées aux comptes 60, 61, 62 et 65 du plan comptable général. Certaines peuvent également être inscrites dans des comptes d'immobilisations.

Achats de biens et services pour revente en l'état	€
Achats de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	€
Autres achats et charges externes	€
<i>Services extérieurs, sous-traitance, locations, charges locatives, maintenance, assurances, personnel extérieur, commissions, publicité, transports, déplacements, frais postaux...</i>		
Dont achats de logiciel, base de donnée, recherches et développements.	€

2) MONTANT DES STOCKS

Veillez indiquer les stocks de marchandises, matières premières et autres approvisionnements de l'exercice.

→Les montants s'entendent hors TVA. Ils correspondent aux comptes 31, 32 et 37 du PCG. Les stocks de produits et d'en-cours (comptes 33, 34 et 35) sont à exclure.

Au début de l'exercice	€
A la fin de l'exercice..	€

VIII)-LIVRAISONS EXTÉRIEURES DIRECTES

Avez-vous effectué directement des livraisons hors de Mayotte au cours du dernier exercice ?

Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Montant total :	€
--	-------	---

IX)-ACQUISITIONS EXTÉRIEURES DIRECTES

Avez-vous effectué directement des acquisitions hors de Mayotte au cours du dernier exercice ?

Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Montant total :	€
--	-------	---

X)- VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

1) **Temps consacré à ce questionnaire :**

2) **Vos commentaires**

Données issues de l'enquête emploi :

N° du ménage :
N° de l'individu dans le ménage :
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postale : Ville :
N° de téléphone :

**ENQUÊTE STRUCTURELLE DES ENTREPRISES
DE MAYOTTE**

Avez-vous inscrit votre entreprise au Centre de Formalités des Entreprises ? oui non
Si oui quel est son numéro siret ?

Questionnaire n°
|_|_|_|_|

N° SIRET de votre entreprise (14 caractères):
|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

ENQUETE STATISTIQUE
Visa n°
du Ministre chargé de l'Économie
(INSEE) valable pour l'année 2014

Adresse postale de votre entreprise:

Nom et coordonnées de la personne qui a répondu
à l'enquête qui est susceptible de fournir des renseignements

Nom: Mme M
Prénom:
Fonction :
Téléphone :

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général, est obligatoire Visa n° du Ministre chargé de l'Economie valable pour l'année 2014

Aux termes de l'article 6 de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

Les informations fournies pourront être prises en compte pour mettre à jour le code APE de l'entreprise dans le répertoire SIRENE conformément à l'avis du CNIS publié dans le bulletin officiel n° 89-3 du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de L'INSEE

DATE DE L'ENTREVUE

Jour |_|_| Mois |_|_| Année 1 4
QUALITE DE L'ENQUÊTE
1. Bonne 2. Moyenne 3. Mauvaise |_|_|

Nom de l'enquêteur
|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Nom du contrôleur
|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

L'ENTREVUE

Heure début : |_|_| H |_|_| Heure fin : |_|_| H |_|_|

Résultat de la collecte

1. Rempli totalement 2. Rempli partiellement 3. Non rempli pour absence
4. Non rempli pour refus 5. Non rempli pour incapacité 6. Introuvable 7. Cessé
8. Hors champ sectoriel 9. Questionnaire comptable 0. Autre _____ |_|_|

Observations de l'enquêteur

S2. Régime fiscal	1. Régime réel normal 2. Régime réel simplifié 3. Bénéfices non commerciaux déclarations contrôlées 4. Autre régime fiscal 5. Autre _____	_
S3. Comment établissez-vous vos comptes ?		
1. Comptabilité écrite formelle (Bilan et compte d'exploitation) 2. Comptabilité pour les services fiscaux	Passer au questionnaire type comptable	3. Notes personnelles 4. Ne fait pas de comptes 5. Autre _____
		_

MODULE CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISE (A.)

A1a. Quel type d'activité (activité principale) réalise-t-on dans l'entreprise que vous dirigez : Décrire en détail le type de produit (bien ou service fabriqué ou vendu)

|_|_|_|_|_|_|_|

Codes activité

A1b. Quelle est la catégorie juridique de votre entreprise:

|_|_|_|_|_|

A2a. Dans quel type de local exercez-vous votre activité ? Sans local : 1. Ambulant 2. Poste improvisé sur la voie publique 3. Poste fixe sur la voie publique 4. Véhicule 5. Au domicile des clients 6. Dans votre domicile sans installation particulière 7. Dans votre domicile avec une installation particulière 8. Poste improvisé sur un marché public Avec local 9. Local fixe sur un marché public (boutique, comptoir) 10. Atelier, boutique, restaurant, hôtel, etc... 11. Autre _____ (Précisez) Si réponse 7, 9, 10, 11 ->A2c sinon ->A2e	_	A2e. Dans votre établissement ou emplacement disposez-vous de : - Eau courante 1. Oui 2. Non - Electricité 1. Oui 2. Non - Téléphone fixe 1. Oui 2. Non - Téléphone portable 1. Oui 2. Non - Accès internet 1. Oui 2. Non	_
		A3a. Cette entreprise a-t-elle plusieurs établissements? 1. Oui 2. Non ➔ Passez à A4b	_
		A3b. Etes-vous propriétaire de cette entreprise ou de ces établissements ? 1. Oui 2. Non	_
		A3c. Combien d'établissements comporte cette entreprise ?	_ _
		A4b. En quelle année cette entreprise a-t-elle été créée ?	_ _ _
		A4c. En quelle année avez-vous commencé à diriger cette entreprise ?	_ _ _
A2c. Avec local : Le local dans lequel vous exercez votre activité est : 1. A vous (propriétaire) 2. Loué 3. Prêté 4. Autre _____	_	A4e. Au moment où vous avez commencé à diriger l'entreprise, combien de personnes y travaillaient ? (y compris vous-même)	_ _

MODULE MAIN-D'OEUVRE (B.)

B1. Combien de personnes (y compris vous même) ont travaillé dans cette entreprise ne serait-ce qu'une heure au cours du dernier mois ?			
<i>Total</i>	_ _ _	_ _ _	_ _ _
<i>dont salariés</i>	_ _ _	_ _ _	_ _ _
<i>Non salariés</i>	_ _ _	_ _ _	_ _ _

S'il y a plus de 10 personnes employées utiliser un ou plusieurs intercalaires supplémentaires de type 1

B2. Rémunérations

	Prénom	Codes 1					Heures Travaillées mois passé	Rémunération mois passé €	Code 1
		Paren-té	Statut	Stabilité	Type de Contrat	Paie-ment			Ou Tranche Rémun.
1		_	_	_	_	_	_ _ _	_ _ _ _	_
2		_	_	_	_	_	_ _ _	_ _ _ _	_
3		_	_	_	_	_	_ _ _	_ _ _ _	_
4		_	_	_	_	_	_ _ _	_ _ _ _	_
5		_	_	_	_	_	_ _ _	_ _ _ _	_
6		_	_	_	_	_	_ _ _	_ _ _ _	_
7		_	_	_	_	_	_ _ _	_ _ _ _	_
8		_	_	_	_	_	_ _ _	_ _ _ _	_
9		_	_	_	_	_	_ _ _	_ _ _ _	_
10		_	_	_	_	_	_ _ _	_ _ _ _	_
Total mensuel							_ _ _ _	_ _ _ _	_

B4. Caractéristiques des primes et avantages hors rémunérations ci-dessus

	Prime de fin d'année	Autres primes	Congés payés	Participation aux bénéfices	Autre	Mettre 1 si bénéficiaire sinon 2
1	_	_	_	_	_	
2	_	_	_	_	_	
3	_	_	_	_	_	
4	_	_	_	_	_	
5	_	_	_	_	_	
6	_	_	_	_	_	
7	_	_	_	_	_	
8	_	_	_	_	_	
9	_	_	_	_	_	
10	_	_	_	_	_	
	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	----- TOTAUX ANNUELS €

MODULE PRODUCTION										
C1. Quel a été le montant de votre chiffre d'affaire au cours du mois dernier (en euros)?								_ _ _ _ _ _ _		
C2a. PRODUITS TRANSFORMES										
	Nom du produit	Période	Unité	Nombre	Prix unitaire €	Valeur €	Destination	Produit	Valeur mens. €	Destination
1		_	_	_ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_
2		_	_	_ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_
3		_	_	_ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_
4		_	_	_ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_
5		_	_	_ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_
6		_	_	_ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_
A		_	_	_ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_
								Total	_ _ _ _ _ _ _	
C2b. PRODUITS VENDUS SANS TRANSFORMATION										
	Nom du produit	Période	Unité	Nombre	Prix unitaire €	Valeur €	Destination	Produit	Valeur mens. €	Destination
1		_	_	_ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_
2		_	_	_ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_
3		_	_	_ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_
4		_	_	_ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_
5		_	_	_ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_
6		_	_	_ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_
A		_	_	_ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_
Si plus de produits utiliser un ou plusieurs intercalaires supplémentaires type 2								Total	_ _ _ _ _ _ _	
C2c. SERVICES FOURNIS										
	Nom du service	Période	Unité	Nombre	Prix unitaire €	Valeur €	Destination	Produit	Valeur mens. €	Destination
1		_	_	_ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_
2		_	_	_ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_
3		_	_	_ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_
4		_	_	_ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_
5		_	_	_ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_
6		_	_	_ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_
A		_	_	_ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_
								Total	_ _ _ _ _ _ _	
								Total CA mensuel	_ _ _ _ _ _ _	

MODULE DEPENSES ET CHARGES (D.)

D1a. Pour les produits transformés au cours du mois dernier, combien avez-vous dépensé pour les matières premières ?

	Nom du produit	Période	Unité	Nombre	Prix unitaire €	Valeur €	Destination	Produit	Valeur mens. €	Destination	
1		_	_	_ _	_ _ _ , _ _	_ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_	
2		_	_	_ _	_ _ _ , _ _	_ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_	
3		_	_	_ _	_ _ _ , _ _	_ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_	
4		_	_	_ _	_ _ _ , _ _	_ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_	
5		_	_	_ _	_ _ _ , _ _	_ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_	
6		_	_	_ _	_ _ _ , _ _	_ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_	
A		_	_	_ _	_ _ _ , _ _	_ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_	
									Total	_ _ _ _ _	_

D1b. Pour les produits vendus en l'état au cours du mois dernier, combien avez-vous dépensé en achats?

	Nom du produit	Période	Unité	Nombre	Prix unitaire €	Valeur €	Destination	Produit	Valeur mens. €	Destination	
1		_	_	_ _	_ _ _ , _ _	_ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_	
2		_	_	_ _	_ _ _ , _ _	_ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_	
3		_	_	_ _	_ _ _ , _ _	_ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_	
4		_	_	_ _	_ _ _ , _ _	_ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_	
5		_	_	_ _	_ _ _ , _ _	_ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_	
6		_	_	_ _	_ _ _ , _ _	_ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_	
A		_	_	_ _	_ _ _ , _ _	_ _ _ _ _	_	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_	
									Total	_ _ _ _ _	_

Si plus de produits utiliser un ou plusieurs intercalaires supplémentaires type 3

<p>D2a. Est-ce que certains de vos clients vous fournissent en matières premières pour que vous les transformiez pour eux ?</p> <p>1. Oui 2. Non</p> <p style="text-align: right;">—————> Passez à D3a</p>	<p>D3a. Est-ce que certains autres de vos clients vous imposent, à l'avance, des délais ou des normes pour votre production ?</p> <p>1. Oui 2. Non</p> <p style="text-align: right;">—————> Passez à D4</p>
<p>D2b1. Précisez quelle part de vos recettes ces clients représentent ?</p> <p style="text-align: center;"> _ _ _ </p> <p style="text-align: center;">% des recettes totales</p>	<p>D3b1. Précisez quelle part de vos recettes ces autres clients représentent ?</p> <p style="text-align: center;"> _ _ _ </p> <p style="text-align: center;">% des recettes totales</p>
<p>D2b2. Précisez qui sont les plus importants de ces clients ?</p> <p>1. Secteur public ou para-public 2. Grande entreprise privée (commerce) 3. Petite entreprise (commerce) 4. Grande entreprise privée (non commerciale) 5. Petite entreprise (non commerciale) 6. Ménage 7. Exportation directe (hors Mayotte)</p>	<p>D3b2. Précisez qui sont les plus importants de ces autres clients ?</p> <p>1. Secteur public ou para-public 2. Grande entreprise privée (commerce) 3. Petite entreprise (commerce) 4. Grande entreprise privée (non commerciale) 5. Petite entreprise (non commerciale) 6. Ménage 7. Exportation directe (hors Mayotte)</p>

D6a. Comment a varié l'activité de votre établissement au cours des 12 derniers mois ?

RYTHME

	m-1	m-2	m-3	m-4	m-5	m-6	m-7	m-8	m-9	m-10	m-11	m-12
mois en clair												
1. Maximum												
2. Moyen												
3. Minimum												
0 Pas d'activité												
Codage												

D6b. Recette mensuelle max. € Recette mensuelle min. €	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _
D7. Employez-vous de la main d'oeuvre temporaire ? 1. Oui 2. Non → Passez à E3	_ _ _
Si Oui, Combien de temporaires au cours du mois d'activité maximale ?	_ _

E3. Exportez-vous une partie de votre production ? 1. Oui 2. Non	_ _ _ _ _ _ Code géo
Si Oui, pour quel pourcentage (%) Vers quel pays principalement : _____	

MODULE CLIENTS, FOURNISSEURS	
E1. Quel est votre principal client? (à qui vendez-vous principalement) 1. Secteur public et para-public 2. Grande entreprise privée (commerce) 3. Petite entreprise (commerce) 4. Grande entreprise privée (non commerciale) 5. Petite entreprise (non commerciale) 6. Ménage 7. Exportations directes (hors Mayotte)	_
E2. Quel est votre principal fournisseur? (à qui achetez-vous principalement ?) 1. Secteur public et para-public 2. Grande entreprise privée (commerce) 3. Petite entreprise (commerce) 4. Grande entreprise privée (non commerciale) 5. Petite entreprise (non commerciale) 6. Ménage 7. Importations directes (hors Mayotte)	_

MODULE EQUIPEMENTS, INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (F.)

F1. Quels sont les équipements dont vous avez disposé au cours de l'année écoulée pour faire fonctionner votre entreprise

TYPE	CARACTERISTIQUES (Noter le nom)	Codes 1				DATE D'ACHAT MOIS ANNEE	VALEUR €	DATE de vente ou rebut MOIS ANNEE	VALEUR €
		QUALITE	APPARTE- NANCE	ORIGINE	FINAN- CEMENT				
Terrain	1.								
	2.								
	A.								
Fonds de commerce	1.								
	2.								
	A.								
Local	1.								
	2.								
	A.								
Machines	1.								
	2.								
	A.								
Mobilier et équipement de bureau	1.								
	2.								
	A.								
Véhicules professionnels	1.								
	2.								
	A.								
Outillage	1.								
	2.								
	A.								
Logiciels, bases de données, R&D	1.								
	2.								
	A.								
Autre	1.								
	2.								
	A.								
VALEUR TOTALE €									

Codes 1

Page 3

Code parenté (B2) :				
1. Chef de l'unité de production	2. Conjoint du chef	3. Enfant du chef	4. Autre parent	5. Autre
Code statut (B2) :				
1. Patron	2. Travailleur à son propre compte	3. Salarié	4. Apprenti payé	
5. Apprenti non payé	6. Aide familial	7. Associé		
Code stabilité (B2) :				
1. Permanent		2. Temporaire		
Code type de contrat (B2) :				
0. Chef de l'UPI	1. Contrat écrit à durée indéterminée	2. Contrat écrit à durée déterminée		
3. Oral	4. A l'essai	5. Pas de contrat		
Code paiement (B2) :				
1. Salaire fixe (mois, quinzaine, semaine)	2. Au jour ou à l'heure de travail	3. A la tâche (commission)		
4. Bénéfices	5. En nature (nourriture, logement, etc.)	6. Sans rémunération		

Page 4

Code période :	1. Jour	2. Semaine	3. Quinzaine	4. Mois	5. Trimestre	6. Annuel
Code destination :	1. Secteur public et para-public 2. Grande entreprise privée (commerce) 3. Petite entreprise (commerce)					
	4. Grande entreprise privée (non commerciale) 5. Petite entreprise (non commerciale) 6. Ménage 7. Exportation directe					
	8. Autoconsommation 9. Consommation intermédiaire 0. Stock					

Page 5 et page 6

Code période :	1. Jour	2. Semaine	3. Quinzaine	4. Mois	5. Trimestre	6. Annuel
-----------------------	---------	------------	--------------	---------	--------------	-----------

Page 8

Code qualité :	1. Neuf à l'achat 2. Usagé à l'achat 3. Autoproduction 4. Vente					
Code appartenance :	1. Propriété personnelle 2. Location 3. Prêt ou propriété partagée					
Code origine :	1. Famille ou amis 2. Clients 3. Fournisseurs 4. Usuriers					
	5. Association de producteurs 6. Banque 7. Institution de micro-crédits 8. Autre _____(précisez)					
Financement :	1. Epargne, don, héritage 2. Prêt familial 3. Prêt auprès des clients 4. Prêt auprès des fournisseurs					
	5. Prêt auprès des usuriers 6. Prêt auprès des associations de producteurs 7. Prêt micro-finance 8. Prêt bancaire 9. Autre					